

Indications

Plâtre extra-dur de la classe IV, DIN EN ISO 6873

Plâtre extra-dur pour l'implantologie, les maîtres-modèles et les modèles de travail en prothèse fixe, inlays, onlays et prothèse partielle métallique.

Utilisation

100 g de poudre : 20 ml d'eau déminéralisée (dosage moyen)

La quantité d'eau peut être diminuée ou augmentée jusqu'à 1,5 ml. Diminution de la quantité d'eau dans le mélange : le plâtre sera plus dur et le temps de travail raccourci. Quantité d'eau augmentée : effet inverse.

Veillez malaxer uniquement la quantité de plâtre nécessaire à la coulée de 3 ou 4 empreintes (important pour la formation des cristaux).

Mettre le plâtre dans le bol et ajouter l'eau. Malaxer lentement à la main jusqu'à ce que la poudre et l'eau soient bien mélangées.

Malaxer ensuite pendant 45 sec. sous vide. Si votre appareil le permet, déclencher le malaxeur uniquement lorsque le vide est fait. Les bols de malaxage doivent être emplis d'eau lorsqu'il ne sont pas utilisés.

Données techniques (valables pour un rapport de mélange de 100 g : 20 ml malaxé sous-vide):

Dureté Brinell après 2 heures (MPa; N/mm ²).....	310
Dureté Brinell après 24 heures (MPa; N/mm ²).....	340
Résistance à la pression après 1 heure (MPa; N/mm ²).....	64 (9.280 psi)
Expansion à la prise (%).....	0,10
Démoulage après (mn).....	30 - 40
Temps de manipulation (mn).....	6,0 - 7,0

Durée de stockage

Au moins 24 mois dans un emballage fermé et à l'abri de l'humidité.

Garantie

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG est certifié DIN EN ISO13485 et garantit une première qualité à ses produits, grâce aux contrôles effectués en permanence à tous les stades de la production. Nos modes d'emploi se basent sur nos tests en laboratoires et sur nos expériences. Les spécifications techniques sont indicatives mais peuvent être obtenues en suivant absolument à la lettre ce mode d'emploi. L'utilisateur est seul responsable de la façon dont il emploie les produits. Nous ne pouvons être tenus responsables de résultats insatisfaisants, étant donné que nous n'avons aucune influence sur la mise en œuvre des produits. Les dédommagements, qui toutefois peuvent s'effectuer, se limitent uniquement à la valeur commerciale du produit.

